

Règles de sécurité sanitaire - COVID 19

Version 1 – 05/05/2020

Ce protocole est réalisé sur la base des éléments de prévention du groupe ITGA et en concertation avec la cellule constituée à cet effet.

1 Contexte – Domaine d'application

Les Coronavirus sont une famille de virus qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des coronavirus) à des pathologies plus sévères comme les détresses respiratoires du MERS-CoV, du SRAS ou du COVID-19.

Le virus identifié en Chine est un nouveau coronavirus, nommé SARS-CoV-2.

La maladie provoquée par ce Coronavirus a été nommée COVID-19 par l'OMS.

Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie.

La crise sanitaire provoquée par le Coronavirus est majeure pour plusieurs raisons :

- **Le virus est très contagieux**
Chaque personne infectée va contaminer au moins 3 personnes en l'absence de mesures de protection
- **Le virus est contagieux avant d'être symptomatique**
Une personne contaminée, mais qui ne ressent pas encore de symptômes, peut contaminer d'autres personnes
- **Certaines personnes sont asymptomatiques**
- **Le virus provoque de graves complications**
- **Il n'existe ni traitement, ni vaccin**

Dans ce contexte une Cellule d'Intervention Spéciale (CIS) a été mise en place afin d'étudier la possibilité de mener certaines activités non réalisables en mode « Télétravail » dans le cadre de protocoles stricts de sécurité permettant d'assurer la protection des collaborateurs concernés.

Le présent document précise les dispositions mises en place par I.Cert et applicables par tout salarié concerné par ces activités.

Les activités concernées sont globalement de trois types :

- Activités au sein du siège I.Cert
- Activités au sein des agences pour réalisation des examens
- Interventions sur site pour réalisation des audits
- Interventions sur site pour réalisation des contrôles sur ouvrage

2 Gestion des demandes

Les demandes sont validées en fonction de la capacité d'I.Cert à les traiter.

3 Organisation générale

En local, l'organisation de l'exploitation s'appuie sur la Responsable d'Exploitation et l'Encadrement en place.

Pour le personnel d'intervention (cf. chapitre 4), l'organisation des prestations s'appuie sur la Responsable qualité.

Ces personnes s'assurent de posséder tous les éléments (moyens de protection...) nécessaires à la réalisation des prestations dans le respect des dispositions établies.

Ces personnes s'assurent que les opérations se déroulent conformément aux dispositions spécifiques établies.

4 Personnels d'intervention : Auditeurs et examinateurs réalisant des prestations sur site

Les personnes devant rester à l'isolement à la suite d'une décision des Autorités ou médicale ne peuvent pas être des « Personnels d'intervention ».

Les personnels d'intervention ne doivent pas être des personnes présentant des risques particuliers en cas de contamination par le **Coronavirus** (cf. annexe 1).

Les personnels d'intervention ne doivent pas présenter de symptômes pouvant suspecter une infection au **Coronavirus**. Ce point est contrôlé à chaque journée d'intervention (cf chapitre 6.1).

Les personnels d'intervention doivent également avoir une bonne perception des risques particuliers en lien avec le **Coronavirus**, adhérer à 100 % aux dispositions mises en place et s'engager à les appliquer.

Avant la première prestation, le personnel d'intervention est spécifiquement formé. Cette formation initiale, à distance, est basée sur l'étude du présent document et d'éventuels documents spécifiques à l'activité.

En cas de modifications des dispositions, le personnel est informé par e-mail.

Les dispositions sont applicables à la date de diffusion du document.

A l'issue de sa formation initiale, le personnel d'intervention rédige une déclaration sur l'honneur (cf. modèle en annexe 2) reprenant les points suivants :

- Ne pas être soumis à une décision d'isolement à domicile **suite à une décision des Autorités ou médicale**
- Ne pas être une personne présentant des risques particuliers en cas de contamination par le **Coronavirus**
- Avoir été formé aux dispositions applicables à I.Cert notamment via les documents « Règles de sécurité sanitaire - COVID 19 »
- Adhérer aux dispositions mises en place et s'engager à les appliquer (dispositions en vigueur lors de la formation initiale et dispositions mises en place ultérieurement*)

* : Si le personnel d'intervention n'adhère pas à de nouvelles dispositions, il doit, dès leur parution, le déclarer par écrit à la Responsable qualité d'I.Cert.

En cas de circonstances particulières, le personnel d'intervention avertit la Responsable qualité d'I.Cert dès leurs survenues.

5 Moyens de protection

Les règles générales présentées ci-après sont basées sur les éléments mis à disposition par les Autorités au jour de la rédaction du document.

5.1 Présentation générale

Pour la mise en œuvre des activités sus-citées, les gestes « barrière » et la distance sociale communiqués par les Autorités sont applicables :

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



La contamination au COVID19 étant interhumaine, les règles définies à I.Cert répondent aux deux objectifs suivants :

- **Ne pas être contaminé par les autres**
- **Ne pas contaminer les autres**



Il est rappelé que certaines personnes peuvent être contaminées sans présenter de symptômes particuliers. Ces personnes sont cependant contaminantes pour leur entourage. C'est pourquoi, les dispositions sont applicables pour toute personne, sans distinction.

La contamination au COVID19 peut être directe entre personnes ou indirecte via des éléments contaminés.

CONTAMINATION DIRECTE ENTRE PERSONNES

VECTEURS DE CONTAMINATION :

- **Aérosols contaminés émis lors d'éternuements, de toux, de conversations (postillons)...**

MOYENS DE PREVENTION MIS EN PLACE :

Pour éviter ce type de contamination, les contacts entre les personnes doivent être supprimés via les actions suivantes :

- **Limiter le nombre de personnes rencontrées**

Exemples (*liste non exhaustive*) :

- Réduction des effectifs au sein des salles d'examen, du siège I.Cert, des sites audités
- Répartition des personnels dans les locaux et instauration de schémas de flux pour éviter les croisements
- Déjeuner dans le véhicule pour les évaluateurs intervenant sur site

- **Si rencontres, celles-ci doivent être de très courte durée avec maintien, en permanence, d'une distance d'au minimum 1 mètre entre les personnes.**

Exemples (*liste non exhaustive*) :

- Moyen de prévention applicable à toute prestation sur site

- **Si pas de possibilité du maintien, en permanence, d'une distance d'au minimum 1 mètre entre les personnes, mise en place de barrières physiques entre les personnes.**

Exemples (*liste non exhaustive*) :

- Panneaux de séparation entre les postes de travail

- **Si pas de possibilité du maintien, en permanence, d'une distance d'au minimum 1 mètre entre les personnes, port d'un masque lors des phases de contact.**

Exemples (*liste non exhaustive*) :

- Contacts dus à la coactivité lors d'un audit sur site

Pour réduire la production d'aérosols, respecter la règle de base suivante :

- **Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique**

VECTEURS DE CONTAMINATION :

- **Éléments et surfaces contaminés par des gouttelettes émises par des personnes infectées lors de toux, d'éternuement ...**
- **Éléments et surfaces contaminés par le contact de personnes dont les mains (insuffisamment désinfectées) sont souillées par le virus**

MOYENS DE PREVENTION MIS EN PLACE :

Pour éviter ce type de contamination, les dispositions suivantes sont requises :

- **Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique**
- **Se laver ou se désinfecter les mains très régulièrement**

Exemples (*liste non exhaustive*) :

- Avant de partir de son domicile
- En arrivant et en partant des agences, locaux I.Cert, sites audités
- Avant et après manger
- Après tout évènement ayant pu souiller les mains

- **Éviter les contacts mains - visage**
- **Utiliser le plus possible du matériel personnel ou personnellement attribué**

Exemples (*liste non exhaustive*) :

- Stylos
- Éléments pour les repas pris sur le lieu de travail

- **Réduire les contacts avec les surfaces et éléments utilisés collectivement**

Exemples (*liste non exhaustive*) :

- Ouverture des portes en évitant de toucher les poignées avec les mains
- Ne toucher que les équipements nécessaires aux prestations

- **Éviter le contact direct avec les surfaces et éléments potentiellement contaminés**

Exemples (*liste non exhaustive*) :

- Port de gants éventuel lors des interventions sur site
- Port de gants lors de la récupération de colis

- **Désinfecter les éléments et surfaces utilisés collectivement**

Exemples (*liste non exhaustive*) :

Nettoyer fréquemment les espaces à risque :

- Postes de travail, notamment les bureaux partagés
- Sa place avant et après pause ou repas
- Espaces communs : salle de pause, couloirs, etc.
- Matériels communs : imprimante, téléphone, etc.
- Surfaces telles que : poignées de porte, rampes, sanitaires, etc.

Les règles précisées dans la suite du présent document ou dans des documents spécifiques à certaines activités sont une déclinaison de ces règles de base adaptées aux examens en agence, évaluations sur site et au siège d'I.Cert.

Les règles précisées dans la suite du présent document ou dans des documents spécifiques à certaines activités s'appliquent pour l'ensemble des phases allant du départ domicile au retour domicile et non pour les seules phases d'intervention (notamment sur site).

5.2 Matériels et consommables associés

Sont présentés ci-après les objectifs des matériels et consommables mis en œuvre pour éviter les contaminations. Ceux-ci peuvent être associés à des protocoles spécifiques qui doivent être scrupuleusement suivis.

5.2.1 Solutions de lavage des mains – Savon

Objectif :

Éliminer les virus potentiellement présents sur les mains à la suite d'une contamination directe ou indirecte.

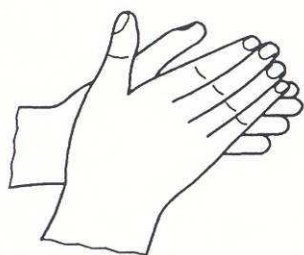
Mise en œuvre :

Le lavage des mains au moyen d'une solution de lavage ou de savon prévus à cet effet doit être privilégié au sein des agences et des interventions sur site ainsi qu'au siège d'I.Cert.

Se laver les mains selon la procédure décrite ci-dessous :

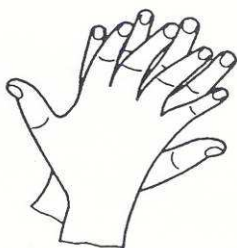
- Se laver les mains au savon en respectant les étapes suivantes :

L'action à chaque étape est répétée cinq fois avant de passer à l'étape suivante.



Étape 1

Paume contre paume



Étape 2

Paume de la main droite sur le dos de la main gauche et paume de la main gauche sur le dos de la main droite



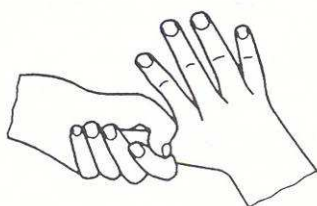
Étape 3

Paume contre paume avec les doigts entrelacés



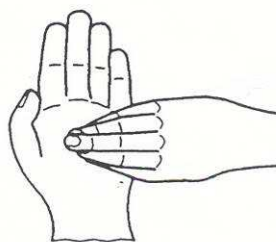
Étape 4

Dos des doigts contre la paume opposée avec les doigts emboîtés



Étape 5

Friction en rotation du pouce droit enchâssé dans la paume gauche et vice versa



Étape 6

Friction en rotation en mouvement de va-et-vient avec les doigts joints de la main droite dans la paume gauche et vice versa

- S'essuyer les mains avec du papier absorbant à usage unique

5.2.2 Gel hydroalcoolique – Lingettes désinfectantes

Objectif :

Éliminer les virus potentiellement présents sur les mains à la suite d'une contamination directe ou indirecte.

Mise en œuvre :

La désinfection des mains au moyen de gel hydroalcoolique ou de lingettes désinfectantes est adaptée pour les personnels d'intervention (décontamination au sein de leur véhicule).

Se désinfecter les mains en respectant le protocole décrit précédemment pour le lavage des mains

L'essuyage des mains n'est pas utile.

5.2.3 Solutions désinfectantes – Lingettes désinfectantes

Objectif :

Éliminer les virus potentiellement présents sur les éléments et surfaces à la suite d'une contamination directe ou indirecte.

Mise en œuvre :

Utiliser des lingettes désinfectantes ou du papier absorbant imprégné de solution désinfectante selon les préconisations du fournisseur.

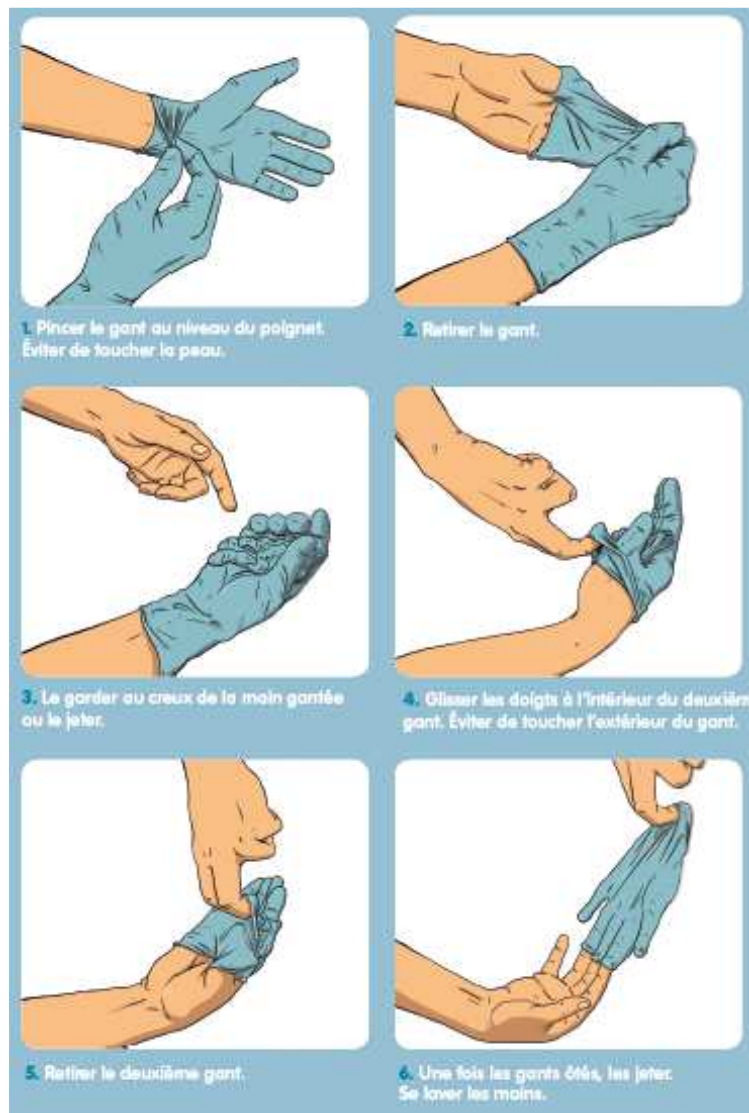
5.2.4 Gants à usage unique

Objectif :

Protéger les mains d'une contamination indirecte.

Mise en œuvre :

Pour le retrait de ces gants, une procédure spécifique doit être suivie pour éviter la contamination des mains par la face externe des gants potentiellement contaminée après usage.



(lien vers la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=NSRrhCB0m7I>)

5.2.5 Masques de protection contre les aérosols (FFP2, FFP3, P3...)

Objectif :

Eviter une contamination directe des voies respiratoires via des aérosols contaminés.

Ce type de masque protège celui qui le porte.

Ce type de masque est l'une des solutions lorsque la distanciation sociale ne peut pas être assurée.

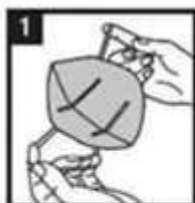
Nota : Ce type de masque est particulièrement utile aux soignants qui sont au contact de personnes pouvant émettre des aérosols contaminés par la toux.

Mise en œuvre :

FFP2, FFP3 :

Ce type de masque est à usage unique

Le masque est mis en place selon la procédure suivante



Les élastiques sont placés derrière la tête, un élastique est placé au-dessus de l'oreille et l'autre en-dessous de l'oreille

Lors du retrait, éviter tout contact entre les mains et la partie filtrante du masque.

5.2.6 Masques chirurgicaux

Objectif :

Eviter une contamination des autres via des aérosols contaminés (projection d'aérosols lors de toux, d'éternuements...)

Ce type de masque protège essentiellement l'environnement de la personne qui le porte.

Ce type de masque est l'une des solutions lorsque la distanciation sociale ne peut pas être assurée.

Nota : Ce type de masque est particulièrement utile aux malades pouvant émettre des aérosols contaminés par la toux afin de réduire le risque de contamination des soignants.

Mise en œuvre :

Ce type de masque est à usage unique.

Le masque doit couvrir la bouche et le nez.

Lors du retrait, éviter tout contact avec la partie papier (prise en main par les élastiques).

Se laver ou se désinfecter les mains après l'avoir touché.

5.2.7 Masques alternatifs

Objectif :

Eviter une contamination des autres via des aérosols contaminés (projection d'aérosols lors de toux, d'éternuements...)

Ce type de masque protège essentiellement l'environnement de la personne qui le porte.

Ce type de masque est l'une des solutions lorsque la distanciation sociale ne peut pas être assurée.

Mise en œuvre :

Ce type de masque peut être réutilisable. Les modalités (nombre d'utilisation, règles de lavage...) doivent être respectées.

Le masque doit couvrir la bouche et le nez.

Lors du retrait, éviter tout contact avec la partie tissu (prise en main par les élastiques).

Se laver ou se désinfecter les mains après l'avoir touché.

6 Règles générales

Les règles décrites ci-après permettent d'éviter les contaminations directes entre personnes ou indirectes. Elles s'appuient sur les dispositions générales mentionnées au § 5.1.

6.1 Départ domicile

Avant le départ, s'assurer de ne présenter aucun symptôme pouvant suspecter une infection au **Coronavirus** :



Si vous présentez un ou plusieurs de ces symptômes, restez chez vous.

Prévenez la personne ou le Service vous ayant missionné.

Consultez votre médecin.

Suivez les recommandations des Autorités en fonction de l'évolution des symptômes.

La personne ou le Service qui vous a missionné préviendra selon la personne concernée le Service RH.

Votre dossier sera suivi par le Service RH selon une procédure définie (gestion des arrêts de travail).

Si vous êtes susceptibles de porter un masque, s'assurer d'être rasé de près afin de permettre son efficacité (étanchéité avec le visage).

Prendre l'ensemble des éléments (assiette, couverts, verre, nourriture...) utiles pour votre pause déjeuner.

Si un maintien au froid de votre repas est nécessaire, deux solutions sont envisageables :

- **Utilisation d'un réfrigérateur commun en agence, au siège : Dans ce cas, placer votre repas dans un récipient hermétique décontaminable. Juste avant de partir de votre domicile, désinfecter (Cf § 5.2) l'extérieur de ce récipient.**
- **Utilisation d'une enceinte isotherme individuelle : Dans ce cas, y placer l'ensemble des éléments. Juste avant de partir de votre domicile, désinfecter (Cf § 5.2) l'extérieur de cette enceinte.**

Juste avant de partir de son domicile, se laver les mains (Cf § 5.2).

6.2 Trajet domicile – lieu travail (aller et retour)

Le trajet doit être réalisé au moyen d'un véhicule personnel en priorité (limiter l'utilisation des transports en commun).

Veiller à disposer des éléments suivants à portée de main : éléments de protection (gants, lingettes...)

Une unique personne doit être présente par véhicule (pas de covoiturage).

6.3 Arrivée à l'agence, sur site ou au siège I.Cert

Au niveau organisationnel, éviter les arrivées simultanées ainsi que les croisements de personnes (l'une des solutions peut consister à patienter dans son véhicule).

En arrivant se laver les mains (Cf § 5.2).

Si vous devez déjeuner sur place, deux solutions s'offrent à vous (Cf § 6.1).

- **Utilisation d'un réfrigérateur commun : Dans ce cas, désinfecter (Cf § 5.2) l'extérieur du récipient hermétique avant de le placer au réfrigérateur.**
- **Utilisation d'une enceinte isotherme individuelle : Dans ce cas, désinfecter (Cf § 5.2) l'extérieur de cette enceinte et la placer à un emplacement qui vous est dédié.**

6.4 Travail au sein d'une agence, sur site ou au siège I.Cert

6.4.1 Mesures de protection contre les contaminations directes

Pour éviter ce type de contaminations, les contacts entre les personnes sont supprimés via les actions suivantes :

Limitation du nombre de personnes :

En phase de reprise d'activité, il est considéré la présence d'effectifs réduits au sein des agences et siège I.Cert.

Distanciation sociale :

La distanciation sociale (au minimum 1 m entre les personnes) doit être appliquée en permanence.

Dans les bureaux ou locaux assimilés, cette règle conduit, si possible, à un ratio de 1 personne par local.

Dans les zones à usage collectif (circulations...), les croisements doivent être évités.

Les ascenseurs sont utilisés par une personne à la fois.

Pour réduire la production d'aérosols, il est impératif de tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique.

6.4.2 Mesures de protection contre les contaminations indirectes

Pour éviter ce type de contaminations, les règles suivantes s'appliquent.

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique.

Se laver ou se désinfecter les mains.

Cette opération doit être renouvelée régulièrement.

Cette opération doit être réalisée après tout événement ayant pu souiller les mains.

Eviter les contacts mains – visage.

Utiliser le plus possible de matériel personnel ou personnellement attribué.

Les postes de travail sont individualisés.

Les éléments utilisés (petit matériels...) sont individualisés.

La communication de documents est réalisée par voie informatique. Ne pas échanger de documents sous format papier.

Réduire les contacts avec les surfaces et éléments utilisés collectivement.

Si possible, les portes ne sont pas complètement fermées afin d'éviter l'utilisation des poignées.

Eviter le contact direct avec les surfaces et éléments potentiellement contaminés.

Des gants sont portés lors de la réception d'éléments provenant de l'extérieur.

Désinfecter les éléments et surfaces utilisés collectivement.

Les éléments utilisés collectivement sont régulièrement désinfectés : poignées de porte, rampes d'escalier, boutons d'ascenseurs...

Si des lieux de travail sont utilisés collectivement, les éléments et surfaces en contact sont désinfectés avant et après utilisation.

6.5 Pause - Repas

Lors des pauses et repas, éviter les contacts entre les personnes. Respecter une distance d'au minimum 1 mètre. Ne pas se positionner en face à face.

Avant le repas :

- Désinfecter (Cf § 5.2) les éléments et surfaces qui seront utilisées (table ou partie de table, chaise...)
- Se laver les mains (Cf § 5.2)

Pendant le repas, n'utiliser que les éléments provenant de votre domicile : repas, couverts...

Après le repas :

- Désinfecter (Cf § 5.2) les éléments et surfaces qui ont été utilisées (table ou partie de table, chaise...)
- Se laver les mains (Cf § 5.2)

6.6 Départ de l'agence, du site ou du siège I.Cert

Au niveau organisationnel, éviter les départs simultanés ainsi que les croisements de personnes.

En partant se laver les mains (Cf § 5.2).

7 Règles spécifiques – Interventions sur site (audits et contrôles sur ouvrage)

7.1 Au préalable des interventions sur site

Au préalable des interventions sur site, solliciter auprès du client ses règles de prévention en cas d'interventions d'entreprises extérieures.

Demander au client de renvoyer signée l'attestation demandeur audit/CSO.

Pour la protection spécifique contre le Coronavirus, certains éléments doivent ou peuvent être utilisés sur site (cf § 7.3) :

- Gel hydroalcoolique ou lingettes désinfectantes pour les mains
- Masque
- Gants à usage unique
- Solution désinfectante + papier absorbant ou lingettes désinfectantes pour les surfaces
- Sacs poubelles

Les mettre, si possible, dans un contenant de type sac à dos à disposition lors des interventions.

Il est de la responsabilité des évaluateurs de s'équiper de ces différents éléments de protection.

7.2 Trajet domicile/site d'intervention

Cf § 6.2

7.3 Intervention sur site

7.3.1 Règles générales

Dès l'entrée au sein du site d'intervention, se laver les mains (Cf § 5.2).

Eviter le contact des mains avec toute partie du visage.

Utiliser des équipements personnels (stylos...).

Désinfecter (Cf § 5.2) les parties d'équipements pouvant être en contact avec l'évaluateur lors de son utilisation (poignées, table...).

Les règles permettant d'éviter toute contamination directe (cf § 5.1) s'appliquent notamment :

- **Limiter le nombre de personnes rencontrées**
- **Si rencontres, celles-ci doivent être de très courte durée avec maintien entre les personnes en permanence d'une distance d'au minimum 1 mètre entre les personnes**

Si, sur site, il y a un risque de non-respect de la distanciation sociale (1 mètre minimum entre les personnes), se munir de son appareil de protection respiratoire. Ces équipements seront portés dès que nécessaire.

En arrivant sur site, s'il est constaté un manque d'informations sur le lieu précis d'intervention, rester dans le véhicule jusqu'à l'obtention des informations utiles.

Limiter les contacts avec le personnel du site et garder si possible en permanence avec chaque personne une distance d'au minimum 1 mètre. Si cette distanciation sociale ne peut pas être respectée en permanence, se munir d'un masque. De ce fait, si portés, ne pas ôter le masque, même partiellement. En effet, ces équipements permettent notamment d'éviter les contacts mains / visage.

Le masque chirurgical est à changer lorsqu'il devient humide. Eviter les contacts mains / visage lors de cette opération.

Le personnel du site ne doit pas toucher les équipements de l'évaluateur (ordinateur par exemple).

Limiter au strict nécessaire, les contacts avec les éléments présents sur site.

Limiter les échanges de documents en optant autant que faire se peut pour la dématérialisation des données.

S'il faut signer un document, demander à ce que celui-ci soit posé sur une surface horizontale ; le signer avec votre stylo personnel.

7.4 Pause repas

La pause repas est prise dans le véhicule.

Avant et après manger, se désinfecter les mains (Cf § 5.2).

7.5 Départ du site

Avant de partir, se laver les mains (Cf § 5.2).

Au niveau organisationnel, éviter les départs simultanés ainsi que les croisements de personnes (l'une des solutions peut consister à patienter dans son véhicule).

8 Règles spécifiques – Examens en agences ITGA

Des règles spécifiques peuvent être mises en œuvre pour certaines agences, notamment sur le plan organisationnel (schéma des flux) afin d'éviter les contacts entre les personnes. S'y référer.

Identifier et délimiter un espace d'accueil des candidats avec un minimum d'un mètre entre chaque personne.

Prévoir la mise à disposition et le renouvellement des agents nettoyeurs.

Dès l'entrée au sein de l'agence, les candidats à la certification doivent se laver les mains (Cf § 5.2).

Echelonner les entrées/sorties dans les espaces communs dont les salles d'examen.

Limiter l'accès aux espaces communs, avec une communication relative à la distance de sécurité d'un mètre minimum entre les personnes qui les occupent.

Définir les règles d'utilisation du matériel commun, par exemple :

- Interdire l'accès à la fontaine à eau et fournir des bouteilles individuelles
- Interdire l'accès à la machine à café et servir les candidats à la certification avec des gobelets jetables

Nettoyer fréquemment les espaces à risques :

- Postes de travail (chaise, clavier, souris, calculatrice...)
- Espaces communs : salle de pause, couloirs, etc.
- Surfaces telles que : poignées de porte, rampes, sanitaires, etc.

Pour la signature des feuilles de présence, celle-ci doivent être posée sur une surface horizontale ; et sont signée avec le stylo personnel des candidats à la certification.

8.1 Préparation des postes informatique

Une distance de 1 mètre doit être respectée entre 2 postes informatique.

Respecter et faire respecter les mesures de distanciation avec par exemple l'utilisation de marquages, rubans pour délimiter des zones sécurisées.

La mise en place de panneaux de séparation entre chaque poste de travail est préconisée par I.Cert s'il n'est pas possible de respecter la règle de distanciation.

8.2 Examens sur poste informatique

D'un examen à l'autre, les postes informatiques sont, si possible, conservés par les mêmes personnes.

Avant le début de chaque examen, le poste de travail est désinfecté (Cf § 5.2).

Cette désinfection concerne le poste de travail (chaise, clavier, souris, calculatrice...) et les documents utilisés pour la réalisation des examens.

Eviter le contact des mains avec toute partie du visage.

De ce fait, si portés, ne pas ôter le masque, même partiellement. En effet, ces équipements permettent notamment d'éviter les contacts mains / visage.

Le masque chirurgical est à changer lorsqu'il devient humide. Eviter les contacts mains / visage lors de cette opération.

8.3 Examens oraux

L'examineur à distance est chargé de contacter le candidat sur son téléphone personnel.

Le surveillant reste garant du bon fonctionnement de l'oral.

8.4 En fin d'examen

En fin d'examen, le poste de travail est désinfecté (Cf § 5.2).

Cette désinfection concerne le poste de travail (chaise, clavier, souris, calculatrice...) et les documents manipulés.

ANNEXE 1 :

Qui est considéré comme une personne « à risque » ?

Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) considère que les personnes à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 sont les suivantes :

- Personnes âgées de 70 ans et plus (même si les patients entre 50 ans et 70 ans doivent être surveillés de façon plus rapprochée) ;
- Patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
- Malades atteints de cirrhose au stade B au moins
- Patients aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle, ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque ;
- Diabétiques insulinodépendants ou présentant des complications secondaires à leur pathologie (micro ou macro angiopathie) ;
- Insuffisants respiratoires chroniques sous oxygénothérapie ou asthme ou mucoviscidose ou toute pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- Personnes avec une immunodépression :
 - médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,
 - infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mn³
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souche hématopoïétiques,
 - atteint d'hémopathie maligne en cours de traitement,
 - présentant un cancer métastasé.
- Femmes enceintes à partir du 3e trimestre
- Personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m² : par analogie avec la grippe A(H1N1))

À partir de l'adresse <<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>>

ANNEXE 2 : Modèle de déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), « NOM / PRENOM », déclare sur l'honneur :

- Ne pas être soumis à une décision d'isolement à domicile prise par les Autorités
- Ne pas être une personne présentant des risques particuliers en cas de contamination par le COVID 19
- Avoir été formé aux dispositions applicables à I.Cert notamment via les documents « Règles de sécurité sanitaire - COVID 19 » en vigueur
- Adhérer aux dispositions mises en place et s'engager à les appliquer (dispositions en vigueur lors de la formation initiale et dispositions mises en place ultérieurement*)

* : Si le personnel d'intervention n'adhère pas à de nouvelles dispositions, il doit, dès leur parution, le déclarer par écrit à la Responsable qualité d'I.Cert.

J'atteste également qu'en cas de circonstances particulières, le personnel d'intervention avertit la Responsable qualité dès leur survenue.

Fait à « VILLE », le « DATE »

SIGNATURE

Contacts (si non professionnels) :

Téléphone :

E -mail :